COMMUNE DE FREHEL PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 12 OCTOBRE 2016

L'an deux mil seize, le mercredi 12 octobre, les membres du conseil municipal, appelés à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, et adressée au moins trois jours francs avant la présente séance, se sont réunis à 19h00 à la mairie, sous la présidence de Madame MOISAN Michèle, Maire.

Date de la convocation : jeudi 6 octobre 2016

Etaient présents: Mmes BLINTZOWSKY Christiane, MEHOUAS Josiane, ANDRE Valérie, NABUCET –MAIGNAN Mélanie, BOULIN Claude, MARTIN Caroline, RIO Isabelle, TADIER Joële, MM CALLIOT Michel, PINAUD Bernard, CHOLET Didier, BERNARD Claude, LAUNAY Jacques, PANNETIER Laurent

Etaient absents, représentés : MM POINSOT Jean-Pierre, GIRARD Jacques.

Madame RIO Isabelle, candidate, est élue secrétaire de séance.

<u>Délibération n° 2016-2- 145 : Avis du conseil municipal-Projet de parc éolien</u> en baie de Saint-Brieuc :

Conformément à l'arrêté inter-préfectoral du 5 juillet 2016 portant sur l'ouverture d'enquête publique unique sur les demandes d'autorisation relatives au projet de construction d'un parc éolien en mer en baie de Saint Brieuc et notamment son article 6, les membres du conseil municipal sont appelés à donner leur avis.

Le Maire rappelle les points sur lesquels le conseil doit se prononcer :

- 1) demande de concession d'utilisation du domaine publique maritime au titre du code général de la propriété des personnes publiques ;
- 2) demande de déclaration d'utilité publique (DUP) avec mise en compatibilité des documents d'urbanisme au titre des codes de l'énergie, de l'environnement, de l'expropriation pour cause d'utilité publique et de l'urbanisme;
- 3) demande d'autorisation unique pour les installations, ouvrages, travaux et activités au titre du code de l'environnement.

Le Maire rappelle que le conseil municipal a statué défavorablement (délibération n° 2016-2-080 du 31 mars 2016) sur les points 1 et 2.

Après l'enquête publique qui s'est déroulée en mairie du 4 août au 29 septembre 2016, le conseil doit se prononcer sur le 3^{ième} point :

- Demande d'autorisation unique pour les installations, ouvrages, travaux et activités portant sur l'autorisation au titre de a loi sur l'eau et sur l'autorisation dérogation d'atteinte aux espèces et habitats protégés d'un ouvrage réalisé en contact avec le milieu marin et ayant une incidence directe sur ce milieu au titre de l'ordonnance n°

2014-619 du 12 juin 2014 relative à l'expérimentation d'une autorisation unique pour les installations, ouvrages, travaux et activités soumis à autorisation au titre de l'article L.214-3 du code de l'environnement.

Un débat s'engage suite à cette enquête publique. Les membres du conseil municipal prennent connaissance des remarques formulées sur les registres d'enquête, mis à disposition du public pendant cette enquête.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, procède à un vote à bulletin secret sur le 3 ième point, le vote donne le résultat suivant.

Favorable : 2 voix Défavorable : 13 voix Abstention : 2 voix

A la majorité des membres, le conseil municipal émet un avis défavorable sur le troisième point.

La présente délibération sera adressée à Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor.

<u>Délibération n° 2016-2- 146 : Tarif des mouillages 2017 « Port Quai Barrier » :</u>

Madame BLINTZOWSKY Christiane, adjointe en charge des finances, informe les membres du conseil municipal que l'arrêté inter-préfectoral en date du 9 août 2016 a autorisé la commune à occuper le domaine public maritime pour l'installation de 36 mouillages au Quai Barrier à Sables d'Or les Pins et pour une durée de 15 années à compter du 1^{er} juin 2016.La redevance domaniale indexée est fixée à 72€ par mouillage, soit pour l'année 2592€.

Madame Blintzowsky propose de modifier le montant dû par les titulaires des mouillages pour tenir compte de la nouvelle situation. Pour mémoire, les tarifs 2015 étaient les suivants :

Redevance domaniale : 68€

- Part communale: 80€

Soit un total de 148€ par mouillage.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de fixer comme suit les tarifs des mouillages du Quai Barrier pour la période du 1^{er} juin 2016 au 31 mai 2017 :

- Redevance domaniale : 72€

- Redevance communale: 80€

Soit un total de 152€ par mouillage.

Délibération n° 2016-2-147 : Travaux de voirie Route des Rues :

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que dans le prolongement des travaux d'effacement des réseaux et de la mise en conformité du réseau d'eau pluviale, il convient de procéder aux travaux de finition du revêtement de la voirie et de la création de la voie réservée aux piétons.

Madame le Maire donne lecture du devis de l'entreprise Colas qui concerne cette opération.

- Pour la partie voirie, comprenant la mise à niveau des bouches à clef et les tampons, la création de deux plateaux ralentisseurs et la couche de revêtement, le devis s'élève à la somme de 16 875,60€ TTC
- Pour la partie piétonne (bicouche retenu), le devis s'élève à la somme de 14511, 60€
 TTC (plus plus-value pour le bicouche à prévoir)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

AUTORISE le Maire à signer les devis d'un montant de 16 875,60€ TTC pour la partie voirie et de 14 511,60€ TTC pour la partie piétonne.

<u>Délibération n° 2016-2-148 : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) – Désignation de deux représentants communaux :</u>

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la commune est engagée dans une démarche d'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. Afin d'organiser cette démarche entre les différentes communautés de communes engagées, un groupement de commande a été créé courant 2016. La communauté de communes de Plancoët-Plélan a été désignée coordinatrice de ce groupement.

La commune de Fréhel doit désigner deux représentants (un titulaire et un suppléant) qui seront chargés de suivre la procédure d'élaboration de ce PLUi, et de valider les orientations soumises à l'approbation du conseil communautaire.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité désigne Monsieur CHOLET Didier en qualité de membre titulaire. Le délégué suppléant sera désigné ultérieurement.

Affaires diverses:

- 1) Remise à niveau des bouches à clef dans la Rue des Communs : Un devis transmis par l'entreprise Véolia fixe à 720€ TTC, la remise à niveaux des bouches à clef situé Rue des Communs.
- 2) <u>PLUI et PADD</u>: Monsieur CHOLET Didier, adjoint en charge de l'urbanisme informe les membres du conseil que le Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) a été approuvé par la communauté de communes du Pays de Matignon.
- 3) <u>Cercle Celtique</u>: Les 60 ans du Cercle Celtique seront fêtés le 29 octobre 2016 à 18h30 à la salle des fêtes.
- 4) Affaires scolaires: Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que le « Transport scolaire » est une compétence du Conseil Départemental. Il se peut qu'à terme cette compétence disparaisse au profit de la région. Affaire à suivre.
- 5) <u>Programme voirie communautaire 2017</u>: La commission travaux est invitée à proposer rapidement à la communauté de communes du Pays de Matignon, la liste des voies qu'elle souhaite rénover au cours de l'année 2017.

6)	<u>Cérémonie du 11 novembre</u> : Un hommage tout particulier sera rendu à Alexis SORGNARD, jeune mousse embarqué sur le trois- mâts goélette « Stella », disparu en mer à 17 ans le 8 octobre 1917, suite à un torpillage. L'inscription de son nom sur le monument aux morts de la commune sera dévoilée à cette occasion. Cette cérémonie sera suivie d'un vin d'honneur.
L'o	rdre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h10.

La Secrétaire,

Le Maire,